

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 novembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 12 août au 25 octobre 2016)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 décembre 2016 et m'a prié de lui rendre compte de l'application de son mandat tous les 90 jours. Il porte sur la période allant du 12 août au 25 octobre 2016 et contient des observations sur la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et des tâches connexes. Un rapport distinct sur l'évaluation stratégique de la MINUSS, contenant des recommandations sur l'action future de la Mission au Soudan du Sud, sera soumis au Conseil de sécurité (S/2016/951).

II. Situation politique et économique

Processus de paix

2. Depuis l'adoption de la résolution 2304 (2016) le 12 août dernier, peu de progrès ont été faits dans la mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord. Le Gouvernement provisoire d'union nationale reconstitué s'est employé à consolider l'arrangement politique actuel, en vertu duquel c'est Taban Deng Gai, Premier Vice-Président et chef d'une faction du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), qui mène les discussions du Gouvernement provisoire d'union nationale avec les pays de la région et les partenaires internationaux. Le 9 septembre, à l'issue d'un remaniement du Gouvernement et de l'Assemblée législative nationale provisoire, le Premier Vice-Président a nommé 15 nouveaux membres à la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour remplacer ceux qui y représentaient le MPLS dans l'opposition.

3. Le 11 août 2016, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans laquelle il approuvait la décision prise au deuxième Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement-Plus (IGAD-Plus), tenu à Addis-Abeba le 5 août 2016, d'encourager Riek Machar à se joindre au processus de paix et de saluer la volonté de Taban Deng Gai de démissionner afin de revenir au *statu quo ante*.

16-19380 (F) 141116 141116





4. Le 15 août, lors de l'inauguration de l'Assemblée législative nationale de transition, créée en vertu du chapitre I de l'Accord, le Président Salva Kiir a indiqué vouloir travailler en étroite collaboration avec le nouveau Premier Vice-Président aux fins de la mise en œuvre de l'Accord et défini des mesures prioritaires, notamment le lancement d'un processus sans exclusive d'unification des partis politiques, l'accélération des procédures électorales de transition en vue de faciliter les élections, la planification des réformes qui commenceront dans le secteur de la sécurité en janvier 2017 et la création d'une commission d'enquête sur la flambée de violence survenue à Djouba en juillet 2016.

5. Le 4 septembre, à l'issue de la visite d'une délégation du Conseil de sécurité au Soudan du Sud, les membres du Conseil et le Gouvernement provisoire d'unité nationale ont publié un communiqué conjoint dans lequel le Gouvernement s'est dit déterminé à mettre en œuvre l'Accord, en particulier le programme de réforme (voir S/2016/776, annexe).

6. Du 20 au 23 septembre, la faction du M/APLS dans l'opposition dirigée par Riek Machar a tenu une réunion de son Bureau politique à Khartoum. Dans la résolution publiée à l'issue de la réunion, le Bureau politique a notamment condamné la nomination de Taban Deng Gai au poste de premier vice-Président, exprimé son attachement au renouveau et à la pleine mise en œuvre de l'Accord, prié la Commission mixte de suivi et d'évaluation et ses institutions de transition de suspendre leurs activités jusqu'à ce que le Gouvernement provisoire d'union nationale soit rétabli et reconstitué, demandé instamment le déploiement rapide de la force de protection régionale ainsi que la démilitarisation de toutes les grandes villes. Il a également demandé que l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans l'opposition se réorganise pour mener une résistance armée contre le Gouvernement.

7. Dans le même temps, le 23 septembre, en marge de la session de l'Assemblée générale à New York, une réunion ministérielle a été organisée pour examiner les difficultés actuelles et trouver comment faire avancer au mieux le processus politique, à laquelle des principaux partenaires régionaux et internationaux du processus de paix au Soudan du Sud ont participé. Les partenaires sont convenus à l'unanimité qu'il fallait un processus politique ouvert associant des représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), du MPLS dans l'opposition (choisis par l'opposition) et d'autres organisations de l'opposition, armées ou non, et de la société civile, conformément à l'Accord, seul moyen viable de mettre fin aux combats et de ramener le Soudan du Sud sur le chemin de la paix et de la stabilité durables. Les participants ont encouragé l'ex-Président du Botswana, Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, et l'ex-Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, à renforcer d'urgence leurs relations avec toutes les parties pour convenir de modalités concrètes afin que tous soient représentés dans les institutions et dans les processus politiques du processus de paix au Soudan du Sud, à savoir la révision de la Constitution, le processus électoral, la justice, la réconciliation et l'apaisement national, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les partenaires ont demandé à tous les signataires de l'Accord de coopérer de façon constructive et dynamique avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation et l'Union africaine, et avec l'Organisation des Nations Unies, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord. Le 19 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a

publié un communiqué, soulignant que le dialogue politique était la seule voie vers le règlement du conflit au Soudan du Sud (voir S/2016/868, annexe).

8. Le 19 octobre, lors de la réunion de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, son président et les partenaires ont réaffirmé l'importance de l'ouverture et redit que toutes les parties devaient participer au processus politique, conditions indispensables à la mise en œuvre de l'Accord. Toutefois, la question de l'ouverture politique n'est toujours pas réglée et la légitimité des institutions de transition sous leur forme actuelle fait toujours débat.

Autres faits survenus sur le plan politique

9. Le 18 octobre, la présidence a décidé de faire passer le nombre d'États de 28 à 30 et demandé au Premier Vice-Président de présider une commission de création d'États et d'ajustement des frontières afin d'examiner les ajustements des frontières du Lol et du Nil oriental créés par le décret n° 36/2015 du 2 octobre 2015. La création d'États en violation de l'Accord continue donc d'être source de désaccord.

Évolution de la situation économique

10. Malgré une légère augmentation des cours mondiaux du pétrole, les recettes publiques continuent de pâtir de l'insécurité persistante dans les régions productrices de pétrole et de la dépréciation rapide de la livre sud-soudanaise. Le 30 septembre, le Conseil des ministres a approuvé le montant des recettes du budget national pour l'exercice 2016-2017, à 22,3 milliards de livres sud-soudanaises. Le montant estimé des recettes en livres sud-soudanaises est deux fois plus élevé que dans le budget de l'exercice précédent mais ne représente que 10 % de ce montant exprimé en dollars des États-Unis. Le Ministre des finances a annoncé une série de mesures de stabilisation, dont le gel des recrutements dans la fonction publique, sauf dans les institutions créées en vertu de l'Accord. En l'état actuel, seules 15,4 % des recettes nettes prévues au budget sont disponibles après versement des paiements au Soudan et des avances aux compagnies pétrolières et aux États et communautés producteurs de pétrole, ce qui ne suffit pas à couvrir les salaires, dont le montant est estimé à 42 % des dépenses totales. L'inflation, la dévaluation et les arriérés de salaires continuent de grever lourdement l'administration publique et le pouvoir d'achat des ménages. Selon le Bureau national des statistiques du Soudan du Sud, l'indice annuel des prix à la consommation a augmenté de 682,1 % de septembre 2015 à septembre 2016.

III. Situation en matière de sécurité

11. Les conditions de sécurité restent instables à Djouba et alentour depuis la flambée de violence de juillet, et elles ont dans l'ensemble continué de se détériorer au cours de la période considérée, surtout en Équatoria central où les forces gouvernementales s'en sont prises à des membres du M/APLS dans l'opposition. L'APLS aurait combattu des groupes d'opposition armés en Équatoria et au Bahr el-Ghazal occidental. Dans beaucoup de cas, il y a eu de nombreuses victimes et des civils ont été pris pour cible. L'insécurité s'est accrue dans le nord de l'Unité, le Haut-Nil et l'est du Jongleï, où les forces de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition se sont souvent affrontées à la suite de changements d'alliances entre commandants locaux. Les violences atroces de plus en plus nombreuses perpétrées contre des

civils en Équatoria mettent à mal les relations déjà tendues entre les communautés ethniques de l'ensemble du pays. La montée des discours haineux à caractère ethnique constatée en octobre risque d'accroître l'incitation à la violence et la polarisation et d'aggraver encore l'insécurité dans le pays.

Région de l'Équatoria

12. Les conditions de sécurité sont restées tendues, les forces de l'APLS ayant lancé des offensives contre des éléments de l'opposition. Au début de septembre, l'APLS aurait effectué des bombardements aériens près de la zone de Yei et des attaques de grande envergure contre des éléments de l'opposition près de Yei, Lainya et Wonduruba, en Équatoria central. Les forces gouvernementales déployées dans la zone auraient incendié des maisons à Lainya. À Lobonok, en Équatoria central, des affrontements opposant d'une part des gardiens de troupeaux Dinka Bor appuyés par l'APLS et des jeunes locaux et d'autre part des éléments de l'opposition ont provoqué des déplacements de personnes et la destruction de biens civils. Selon la population locale, des soldats de l'APLS auraient abattu des civils qui tentaient de fuir la ville de Yei et harcelé des civils dans la ville de Kaia, dans le comté de Morobo. Les patrouilles de la MINUSS déployées dans les zones touchées par le conflit en Équatoria central ont été gênées par les combats persistants et les restrictions à la liberté de circulation imposées par les forces de sécurité du Gouvernement. Pendant la période considérée, sept patrouilles ont été retardées ou se sont vu refuser l'accès à l'Équatoria central.

13. En Équatoria oriental, le 27 août, l'APLS a mené d'importantes opérations militaires contre des éléments de l'opposition dans les montagnes Ifwotu, entraînant la mort de 11 soldats de l'APLS et d'au moins un soldat de l'opposition. Le 9 octobre, après l'attaque contre le convoi du Commissaire du comté de Lafon, dans laquelle 10 personnes ont été tuées, dont six soldats de l'APLS, le Gouverneur d'Imatong (créé par le décret constitutif n° 36/2015) aurait ordonné l'arrestation de 14 agents de l'État et chefs locaux, qui ont été relâchés ensuite.

14. L'insécurité le long des principaux axes routiers en Équatoria reste un sujet de préoccupation. Le 10 septembre, deux camions-citernes ont été incendiés par des inconnus armés sur la route de Nimuli à Djouba, 7 kilomètres au nord de Nimuli, dans le comté de Pageri. Entre le 7 et le 10 octobre, plusieurs personnes voyageant en bus ou en voiture entre Djouba et Yei ou entre Djouba et Nimuli, en particulier des membres de la communauté Dinka, sont tombés dans des embuscades et ont trouvé la mort. Le 10 octobre, un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale a été tué dans les locaux de l'organisation lors de combats près de Boudi, en Équatoria oriental; 10 travailleurs humanitaires ont été évacués de la zone le lendemain. Le 14 octobre, l'attaque d'un véhicule clairement identifié comme appartenant à une organisation non gouvernementale a entraîné la mort d'un travailleur humanitaire.

15. Le 19 octobre à Djouba, dans un discours prononcé à l'occasion de l'enregistrement du MPLS en tant que parti politique officiel, le Président a attribué l'insécurité de la région de l'Équatoria à l'incitation à la violence politique. Il a menacé d'aller lui-même faire cesser *manu militari* la violence dans la région.

Région du haut Hil

16. Dans le Haut-Nil, à Nasser, en août et en septembre les affrontements entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition se sont poursuivis par intermittence. Le 14 octobre, sur la rive occidentale du Nil, à Warjok et Lelo, leurs forces ont échangé des tirs nourris, y compris des tirs de mortier et de roquettes. Les informations reçues sur la question de savoir qui avait déclenché les hostilités sont contradictoires.

17. Dans l'Unité, la situation en matière de sécurité s'est sensiblement dégradée dans la ville de Leer (comté de Leer), depuis le 9 octobre, les affrontements entre les forces de l'opposition et l'APLS ayant poussé un certain nombre de civils à fuir les villages des environs pour se réfugier dans les marais qui les entourent. Un grand nombre de personnes déplacées qui ont fui les zones touchées par le conflit sont venues chercher une protection et des soins médicaux sur le site de protection des civils de la MINUSS à Bentiu. Les affrontements entre l'APLS et l'opposition pro-Machar se sont poursuivis en différents lieux du comté, faisant un nombre indéterminé de victimes. Le Gouverneur du Liech méridional a reconnu que l'opposition avait pris le contrôle de Pilling et d'Adok, ce qui avait conduit un grand nombre de civils, essentiellement des femmes et des enfants, à chercher refuge aux abords de la base opérationnelle temporaire de la MINUSS dans la ville de Leer. Au 23 octobre, plus de 700 personnes déplacées se trouvaient à la base de la MINUSS.

18. La démission, le 7 octobre, du général Bapiny Monytuil, adjoint au chef d'état-major général de l'APLS chargé de l'orientation morale, a entraîné un regain des tensions dans son comté natal de Mayon, dans l'Unité, en particulier dans les rangs des Forces spéciales de l'APLS, qui avaient initialement été mises sur pied par le général Monytuil en tant qu'Armée de libération du Soudan du Sud, mais sont maintenant placées sous le commandement du général de division Matthew Puljang. Ces tensions pourraient affecter les relations intercommunautaires et intracommunautaires dans les comtés de Mayom et de Rubkona, dans la mesure où les dirigeants politiques et les chefs militaires revoient leurs affiliations, et elles pourraient entraîner une fragmentation de la communauté Bul Nuer.

19. Dans le Jongleï, des jeunes Nuer ont attaqué à Pajut (comté de Duk), le 19 août, des positions tenues par l'APLS avec l'appui d'éléments de l'APLS dans l'opposition, opération au cours de laquelle environ 130 membres de l'opposition auraient perdu la vie et qui aurait fait 23 victimes au sein de l'APLS. À la suite de ces affrontements, plusieurs milliers de civils auraient fui Pajut pour les zones marécageuses de Poktap, Padiet, Payuel et Ayueldit (comté de Duk). En outre, à Pibor, l'ancien commandant adjoint de la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud, Khalid Boutros, a annoncé que sa faction passait à l'opposition car le Gouvernement n'avait pas mis en œuvre des dispositions essentielles de l'accord de paix de 2014, dont celle prévoyant l'intégration complète des soldats de la faction Cobra au sein de l'APLS. Le Gouvernement avait déjà entamé ce processus d'intégration, 200 anciens soldats de la faction ayant déjà été affectés à l'APLS. Ces faits nouveaux sont susceptibles de mettre en péril les efforts de réconciliation intercommunautaire en cours, récemment engagés par les autorités de Pibor.

Région du Bahr el-Ghazal

20. Les tensions restent vives dans la région du Bahr el-Ghazal, et il a été fait état d'assassinats, d'actes de harcèlement et d'intimidation de civils de la part d'hommes armés en uniforme. Des accrochages entre l'APLS et des éléments ralliés à l'opposition intervenus au sud et au sud-ouest de la ville de Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental, ont donné lieu à des actes graves de harcèlement des populations civiles par les forces de sécurité. Malgré les assurances données par le Gouverneur de Wau (créé par le décret constitutif n° 36/2015), la MINUSS et les organisations humanitaires ont continué à se voir imposer des restrictions concernant l'accès aux différentes zones du comté de Wau. Le 17 septembre, les autorités locales ont informé la MINUSS que des éléments de l'opposition opérant dans la ville de Wau et aux alentours avaient attaqué des positions de l'APLS à Bazia Payam, à environ 75 kilomètres au sud de la ville. Selon les autorités locales, l'opposition et les groupes ralliés s'étaient emparés de Bazia et de Bussere, à environ 16 kilomètres au sud de la ville. Ces affrontements ont entraîné de nouveaux déplacements de civils. Le 23 septembre d'autres accrochages ont été signalés dans les zones de Baggari et de Bringi, au sud-ouest de la ville de Wau, tandis qu'à Bussere des affrontements auraient opposé les forces de l'APLS à celles de l'APLS dans l'opposition et des groupes ralliés. En outre, le Directeur du Service de sécurité nationale à Wau a accusé la MINUSS d'abriter des éléments armés de l'opposition dans la zone de protection jouxtant sa base dans cette ville. Il a provisoirement interdit l'accès à certaines zones du comté de Wau aux patrouilles de la MINUSS en arguant des hostilités dont elles sont le théâtre. De plus, le Comité de la sécurité publique a révoqué sa décision antérieure accordant à la MINUSS la liberté de circuler librement, précisant que les pouvoirs publics n'étaient pas en mesure de garantir la sécurité de ses patrouilles.

Dispositions transitoires de sécurité

21. Les 21 et 22 septembre, la Commission mixte de suivi et d'évaluation a organisé un atelier sur un cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité, ainsi qu'elle en avait été chargée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2304 (2016). Cet atelier était axé sur les tâches possibles de la Force de protection régionale, l'examen des dispositions transitoires de sécurité, les projets de zones de cantonnement, l'unification des forces, ainsi que les avancées sur la question de l'examen de la défense stratégique et de la sécurité. Lors des discussions, les questions de l'effectif maximum, du type et de l'armement des forces de sécurité qui resteraient à Djouba aux termes des nouvelles dispositions de sécurité n'ont toutefois pas été abordées. Pendant la réunion de la présidence tenue le 18 octobre, il a été convenu de créer quatre zones de cantonnement dans la région de l'Équatoria à l'intention des forces de l'APLS dans l'opposition.

IV. Situation humanitaire

22. Au cours de la période considérée, la crise humanitaire au Soudan du Sud a continué à s'aggraver et à gagner du terrain en raison du conflit armé sévissant dans plusieurs régions du pays, de la montée de l'insécurité alimentaire et de l'intensification de la crise économique. Dans tout le pays, des dizaines de milliers de civils ont été obligés de quitter leur foyer en raison des combats, principalement dans les régions de l'Équatoria et de l'Unité. À la mi-octobre, selon des dirigeants

religieux locaux, le nombre de personnes bloquées à Yei en raison de la présence de barrages et d'acteurs armés autour de la ville était estimé à 100 000. La reprise des combats dans diverses parties de l'Unité a également contraint certains à chercher refuge dans des zones marécageuses, très souvent au terme de longs trajets à pied.

23. Depuis les violences de juillet, plus de 323 200 personnes, des femmes et des enfants pour la plupart, ont fui vers les pays voisins, notamment l'Ouganda, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie, pour échapper à l'escalade de la violence au Soudan du Sud. En août, 1 600 Sud-Soudanais en moyenne sont arrivés quotidiennement en Ouganda, chiffre qui est passé à 2 800 en septembre et est resté élevé, avec environ 2 400 personnes en moyenne par jour en octobre. Depuis le 3 septembre, près de 42 700 demandeurs d'asile et réfugiés sud-soudanais sont arrivés en Éthiopie en donnant principalement comme motif de leur fuite la reprise des affrontements, les recrutements forcés et l'insécurité alimentaire. Ces mouvements ont porté le nombre total de réfugiés sud-soudanais à plus de 1 million, faisant du pays le quatrième du monde – après la République arabe syrienne, l'Afghanistan et la Somalie – pour ce qui est du nombre de réfugiés.

24. L'insécurité alimentaire dans le pays continue d'atteindre des niveaux alarmants. En août, les prix des aliments de base ont atteint des niveaux record à Djouba, Wau et Aweil, près de 10 fois supérieurs à leur moyenne sur cinq ans. Cette flambée est largement liée à la reprise du conflit à Djouba et dans ses environs, qui a perturbé le commerce et réduit l'offre sur la plupart des marchés. Elle est intervenue à la sortie de la période de soudure qui a connu son pire moment en juin et juillet, lorsque l'on a estimé à 4,8 millions – à savoir plus d'une personne sur trois – le nombre des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Le taux de malnutrition aiguë globale a dépassé le seuil d'urgence de 15 % dans 7 des 10 États du pays, ce seuil se trouvant doublé, ou presque, dans l'Unité (26,2 %) et le Bahr el-Ghazal septentrional (33,3 %). En trois ans, la malnutrition aiguë grave a connu une augmentation de plus de 150 % chez les enfants de moins de 5 ans.

25. Des épidémies régulières de choléra, de paludisme, de rougeole et de kala-azar ont continué de se produire, faisant de nombreux morts. À la date du 9 octobre, plus de 1,74 million de cas de paludisme avaient été signalés et cette maladie continuait à représenter la cause principale de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans dans tout le pays. Le nombre des cas de choléra enregistré était également plus élevé que l'année précédente et la maladie avait gagné de nouveaux territoires. Plus de 2 400 cas de kala-azar (leishmaniose viscérale), une maladie tropicale mortelle, avaient été recensés. Depuis le début de l'année, plus de 1 780 cas de rougeole, dont au moins 19 mortels, ont été signalés dans l'ensemble du pays.

26. Les acteurs humanitaires ont continué de se heurter à des difficultés entravant leurs efforts pour apporter une aide à ceux qui en ont le plus besoin. Ces difficultés comprennent notamment l'aggravation de l'insécurité, les hostilités ouvertes, les contraintes d'accès et les tracasseries administratives. Les acteurs humanitaires ont fait état de 89 problèmes de cet ordre en août et 81 en septembre, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à la moyenne de 63 incidents par mois au cours du premier semestre. Dans l'Unité, en septembre, les hostilités ouvertes ont contraint les organisations humanitaires à déplacer 62 agents des services d'aide humanitaire des comtés de Koch et Rubkona, ce qui a affecté la fourniture d'une aide vitale à 65 000 personnes de la région. Trois membres du personnel

humanitaire ont été tués en août, quatre en septembre et trois au cours de la première quinzaine d'octobre 2016, dont deux dans l'exercice de leurs fonctions. L'enquête sur les circonstances de leur décès est en cours. Parallèlement, une rhétorique de plus en plus fondée sur des considérations ethniques et l'intensification des discours d'incitation à la haine ont eu une incidence grave sur les opérations humanitaires en octobre, en particulier dans le Bahr el-Ghazal septentrional, où plus de 90 membres du personnel ont été déplacés pour des raisons de sécurité, entraînant une réduction de l'aide humanitaire dans cette zone. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, les partenaires humanitaires ont continué d'éprouver des difficultés à accéder à des zones situées à l'extérieur de la ville de Wau, où des dizaines de milliers de personnes déplacées sont bloquées, malgré la tenue de négociations concertées avec les autorités locales et les forces de sécurité. Le 15 octobre, le Président a pris deux décrets portant création d'un comité de surveillance de haut-niveau composé de neuf membres et dirigé par le Ministre chargé des affaires du Cabinet en vue de garantir la fourniture de l'aide humanitaire sans obstacles ni restrictions.

27. Malgré les difficultés rencontrées, les acteurs humanitaires ont continué d'intensifier leur action. À la fin du mois d'août, plus de 3,4 millions de personnes avaient pu bénéficier d'une assistance et d'une protection humanitaires, plus de 2,3 millions d'entre elles ayant reçu une aide alimentaire, 1,6 million ayant eu accès à des ressources en eau de meilleure qualité, environ 164 400 enfants (dont 40 % de filles) ayant reçu du matériel scolaire, tandis que plus de 366 000 enfants et femmes enceintes et allaitantes avaient été traités pour malnutrition. En tout, 619 000 consultations de santé avaient été tenues dans les zones vulnérables et touchées par des conflits.

28. Parallèlement, le manque de financement est demeuré un problème majeur, le Plan d'action humanitaire pour 2016 n'étant financé qu'à 63 %, ce qui laisse un déficit de 496 millions de dollars.

V. Mise en œuvre des nouvelles priorités du mandat

A. Protection des civils

29. Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat de protection des civils, la MINUSS a continué d'appliquer une stratégie en trois volets. Pour ce qui est du premier volet (protection par le dialogue et la participation politique), ma Représentante spéciale a usé de ses bons offices pour que les partenaires régionaux et internationaux continuent d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, intervenant directement auprès de ses interlocuteurs nationaux pour favoriser la liberté de circulation.

30. Pendant la période considérée, la MINUSS a organisé 11 ateliers sur la gestion des conflits pour 658 participants, afin d'apaiser les tensions persistantes, de renforcer les capacités locales de règlement des conflits et d'expliquer le mandat de la Mission, notamment le déploiement prévu de la force de protection régionale. Parmi les participants se trouvaient des fonctionnaires de l'État et des comtés, des chefs coutumiers, des jeunes, des femmes, des dirigeants locaux et des membres des communautés, notamment des personnes déplacées par le conflit. Ces ateliers ont été l'occasion de se pencher sur les éléments déclencheurs des conflits locaux et de

mieux cerner les mécanismes traditionnels de règlement de ceux-ci. À Yambio, en Équatoria occidental, les participants ont recommandé comme stratégies de règlement des conflits de sensibiliser le public à l'importance de la paix, de faire intervenir des acteurs étatiques et non étatiques et de renforcer la collaboration entre la MINUSS et les organisations de la société civile. À Barmayen, Nyamlell et War-a-war, au Bahr el-Ghazal septentrional, la MINUSS, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), s'est employée à faire mieux comprendre à la population la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité et le rôle de médiation qu'elle joue. Dans les Lacs, elle a organisé un dialogue pour la paix entre le groupe Dinka Ruop du payam de Mayom et le groupe Kuei du payam de Matangai. Dans l'Unité, elle a rassemblé des jeunes de Bentiu et de Roubkona et des personnes déplacées vivant sur le site de protection des civils pour trouver des possibilités de dialogue entre les communautés. Les participants se sont engagés à mener des initiatives conjointes en faveur de la paix, notamment des rassemblements et des réunions pour la paix à Bentiu et Roubkona, pour s'attaquer aux éléments déclencheurs de conflit tels que les discours haineux, le vol de bétail, le viol et le tribalisme.

31. Dans le cadre du deuxième volet (protection des civils menacés de violences physiques), la MINUSS a continué de protéger quelque 206 842 déplacés répartis sur six sites de protection dans tout le pays. Le plus important, à Bentiu, accueille 103 494 personnes, et selon les estimations, il y en a 38 874 autres à Djouba (Équatoria central), 33 052 à Malakal (Haut-Nil), 700 à Melut (Haut-Nil), 2 004 à Bor (Jongleï) et 28 520 à Wau (Bahr el-Ghazal occidental). La tendance au départ volontaire des déplacés constatée au premier semestre 2016 s'est inversée ces derniers mois du fait des violences qui ont éclaté en juin à Wau et en juillet à Djouba, et de la reprise des combats dans l'Unité. Pendant cette période, plus de 40 000 déplacés supplémentaires sont venus se réfugier dans ces sites.

32. Pendant la période considérée, 637 incidents de sécurité ont été signalés dans les sites de protection des civils. Quarante personnes sont actuellement en détention aux sites de Djouba, Bentiu et Malakal. La sécurité et la sûreté du site de Bentiu sont de plus en plus menacées par des groupes qui cherchent à mobiliser un appui aux différentes factions de l'APLS dans l'opposition dans les sites ou alentour et par l'arrivée aux sites de combattants actifs de régions voisines. Pour atténuer les risques de violences et de tensions entre communautés sur le sites de protection de Bentiu, la MINUSS a renforcé les mesures de sécurité et la communication aux déplacés, insistant notamment auprès des chefs de chaque communauté sur le caractère civil de ses locaux et sur sa politique de tolérance zéro envers la mobilisation politique et militaire dans les sites ou alentour.

33. Les menaces pesant sur le voisinage immédiat des sites de protection des civils ont été atténuées grâce à l'extension du champ d'action de la composante militaire de la Mission et à l'installation de tours de guet supplémentaires. La sécurité interne a été améliorée par la présence constante de la Police des Nations Unies, renforcée au besoin par des soldats de la MINUSS, et par des fouilles régulières visant à détecter la contrebande, notamment d'armes. Afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des déplacés se réfugiant dans les sites de protection des civils de Djouba et des communautés voisines, la Mission a décidé d'instaurer une zone d'interdiction des armes de 200 mètres autour du périmètre de la Maison des Nations Unies. L'engagement à long terme d'interlocuteurs intéressés à la sécurité, notamment la Police nationale sud-soudanaise et l'APLS, et des communautés, ainsi que la

coordination avec eux, ont été des éléments essentiels à la mise en œuvre de cette initiative.

34. Dans le cadre du troisième volet (création d'un environnement protecteur), la MINUSS continue de s'employer à étendre les activités de protection au-delà des sites de protection des civils, à renforcer la confiance et à créer un environnement propice aux retours volontaires. En dehors des sites de protection, la composante militaire de la Mission a élargi son action aux zones touchées par le conflit, principalement en menant des patrouilles de secteur à partir de bases permanentes et temporaires. Des indicateurs d'alerte rapide ont permis d'organiser des patrouilles dans des foyers de tensions potentiels. Depuis les combats qui ont eu lieu en août à Nasser, dans le Haut-Nil, et à Ler, dans l'Unité, la MINUSS collabore étroitement avec les partenaires chargés de la protection humanitaire pour repérer les lieux où les civils sont en danger et effectue régulièrement des patrouilles à pied. Des patrouilles de nuit, à pied ou dans des véhicules armés, principalement autour des sites de protection, ont permis d'améliorer la sécurité en dissuadant quiconque de se livrer à des activités violentes.

35. L'afflux de personnes déplacées, pour la plupart des femmes et des filles, a entraîné une saturation dans les camps et alentour, accroissant le risque de violences sexuelles. Des femmes et des filles ont également été agressées par des hommes en uniforme alors qu'elles allaient chercher de la nourriture, de l'eau ou du bois de chauffage. Une patrouille spéciale a été mise en place à Wau pour lutter contre les violences sexistes contre les femmes. Elle patrouille de jour et de nuit et intervient dès que de telles violences lui sont signalées. De plus, le 23 septembre, la MINUSS a lancé une série spéciale de projets à effet rapide pour mener avec les communautés d'accueil voisines des sites de protection des civils des activités propres à créer des conditions propices au retour des personnes déplacées et promouvoir des activités d'atténuation des conflits dans les foyers de tensions potentiels.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

36. Pendant la période considérée, la MINUSS a continué de surveiller la situation des droits de l'homme, de vérifier les allégations et d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire, notamment celles qui sont survenues lors des combats de juillet à Djouba. La majorité des violations constatées par la MINUSS semblent avoir été commises par des soldats de l'APLS, des policiers et des membres du Service national de sécurité, mais la Mission, faute d'accès, n'a pas pu recueillir beaucoup d'éléments concernant les violations commises dans les zones où l'APLS dans l'opposition et des groupes armés sont actifs. Les violations constatées pendant la période considérée sont nombreuses : meurtres de civils, torture, violences sexuelles liées aux conflits, dont des viols, notamment en groupe, arrestation et détention arbitraire, déplacement forcé de populations, harcèlement et intimidation, pillages et violations de la liberté de la presse.

37. Entre-temps, les affrontements armés qui ont eu lieu dans de nombreuses parties du pays ont contribué à la détérioration de la situation des droits de l'homme. Les combats survenus en septembre dans le comté de Lobonok (Équatoria central), entre des gardiens de troupeaux renforcés, dit-on, par l'APLS et des jeunes,

ont fait au moins 12 morts et provoqué le déplacement de plus de 5 000 civils, dont les logements ont été incendiés et le bétail pillé, en particulier dans les villages de Sindiru et Morsak. La MINUSS a également été informée de violations graves, notamment des meurtres et des vols de bétail et de biens, commises en août par l'APLS à Ler, dans l'Unité. En août et en septembre, on a signalé des meurtres, des viols et des enlèvements de civils, ainsi que le recrutement forcé d'enfants dans certaines zones, notamment à Guit, dans l'Unité.

38. À la fin du mois de septembre, la MINUSS a été informée que l'APLS déployait des forces supplémentaires à Pajok, à Ayaci et à Palwar, en Équatoria oriental. L'APLS aurait volé des biens, tué des bêtes, occupé des écoles, violé des femmes et des filles et arrêté plusieurs hommes, les emmenant vers des destinations inconnues. Des forces de l'APLS ont également été déployées à Leroua et Palwart, dans le payam de Pajok, occupant l'école primaire. Au moins un témoin a dit à la MINUSS avoir vu le 2 octobre, sur la route de Pajok à Ayaci, plusieurs cadavres de civils tués lors de l'affrontement ayant opposé l'APLS à des groupes armés le 30 septembre.

39. Au début d'octobre, les combats entre l'APLS et les forces de l'opposition à Yei auraient provoqué des violations et des violences similaires. La MINUSS a recensé des victimes civiles à la suite des combats survenus le 14 octobre dans le Haut-Nil entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition. Au cours des affrontements, sept tirs de mortier auraient touché la ville de Wau Chillouk, dont quatre des zones civiles. Parmi les 33 blessés, cinq étaient des civils, dont une femme et un enfant.

40. Pendant la période considérée, la MINUSS a constaté des violations graves des droits de l'homme qui auraient été commises par des soldats de l'APLS, dont des meurtres de civils, des viols, notamment en groupe, et des actes de pillage. Elle a recueilli le témoignage de six femmes qui auraient été victimes de viols collectifs commis par des soldats de l'APLS le 9 août dans le comté de Mayendit (Unité). Certaines ont été forcées de vivre avec leurs tortionnaires, d'autres ont été livrées à d'autres soldats et ont subi des viols répétés. La Mission a également été informée de viols et des meurtres de civils commis par des soldats de l'APLS le 18 août au village de Bure, dans le comté de Lainya (Équatoria central). Le 27 septembre, des soldats de l'APLS en civil auraient violé trois femmes dans le comté de Guit (Unité). La Mission a également appris que le 30 septembre, un millier d'hommes – soldats de l'APLS et membres d'une milice armée – auraient marché sur la ville de Ding Ding, dans l'Unité, où ils auraient brûlé et détruit des cultures et pillé des biens. Selon d'autres informations, les 13 et 14 octobre, des soldats de l'APLS auraient attaqué six villages du payam de Matangai, tirant sans discernement sur des civils, volant leurs biens et incendiant au moins 40 habitations. La Mission s'est rendue à Marial-tiit et Meen-Adhak et a pu confirmer l'attaque.

41. La MINUSS a également reçu des renseignements concernant les attaques du 8 octobre menées par des inconnus armés contre des civils sur la route de Yei à Djouba, en Équatoria central. Selon certaines sources, plus d'une vingtaine de civils auraient été tués. Les victimes étaient pour la plupart des déplacés, dont beaucoup de femmes et d'enfants, tués en raison de leur appartenance ethnique. Le 10 octobre, des hommes armés auraient attaqué trois bus transportant des civils sur la route de Djouba à Nimuli, toujours en Équatoria central. Des civils auraient été emmenés dans la brousse et dépouillés, et au moins un bus aurait été incendié par les agresseurs. Le 18 octobre, les corps de neuf civils portant des traces de torture, de

coups de machette et de blessures par balle ont été découverts dans le comté de Mangala (Équatoria central).

42. La MINUSS a continué de recevoir des informations faisant état du recrutement forcé de civils, dont des enfants. Un homme a déclaré qu'en septembre, il avait été arrêté avec 25 autres jeunes à Thokwathnwyotni (comté de Guit), dans l'Unité, par des membres de la faction pro-Taban Deng Gai du M/APLS dans l'opposition, mais qu'il était parvenu à s'échapper le jour même. Le 21 septembre, une personne déplacée a rapporté à la Mission que lui et trois autres civils avaient été enlevés non loin du site de protection des civils de Bentiu puis emmenés dans un camp du M/APLS dans l'opposition, également situé dans le comté de Guit, où on avait évalué leurs compétences militaires. L'un d'eux aurait été emmené à Kuergueni pour recevoir une formation militaire et les trois autres ont été libérés le 22 septembre.

43. La Mission a constaté de nouvelles restrictions à la liberté d'expression. Le 5 septembre, le Directeur du journal *Al Wehda* a été arrêté par la Police nationale sud-soudanaise pour avoir dénoncé, dans un article publié le 29 août, les méthodes de recrutement de l'Académie de police de Rajaf. En Équatoria occidental, deux journalistes de radio du comté de Yambio ont été contraints de quitter le pays en septembre de peur d'être arrêtés par des agents du Service national de sécurité qui les auraient accusés d'être au service des intérêts occidentaux. Le 14 septembre, le quotidien *The Nation Mirror* a été fermé par le Service national de sécurité pour avoir publié un article sur un rapport faisant état d'une corruption à grande échelle au sein du Gouvernement. La MINUSS a confirmé que les médias avaient fait l'objet d'une censure préalable, notamment par le déploiement d'agents du Service national de sécurité dans les imprimeries de Djouba. Le 10 octobre, un journaliste du quotidien arabophone *Al-Mougif* a été retrouvé gravement battu dans un cimetière de Djouba.

44. Mi-septembre, au moins trois membres de la société civile ont déclaré à la MINUSS avoir reçu des menaces pour avoir rencontré la délégation du Conseil de sécurité qui était en visite à Djouba au début du mois de septembre. Le 20 septembre, un représentant de la société civile a informé la MINUSS que le Service national de sécurité surveillait les comptes bancaires de certaines organisations soupçonnées de recevoir des financements servant à promouvoir les intérêts des pays occidentaux mais aussi de l'Organisation des Nations Unies.

45. Au cours de ses visites dans les commissariats et les prisons du pays, la MINUSS a constaté des centaines de cas de détention prolongée et arbitraire ainsi que des cas de détention par procuration. Les conditions de détention sont souvent désastreuses et les détenus sont parfois des enfants. La Mission a également constaté que sept personnes étaient mortes en détention à la prison de Torit (Équatoria oriental), vraisemblablement des suites de maladies causées par les mauvaises conditions de détention. Durant la période considérée, la MINUSS n'a pas été autorisée à se rendre dans les lieux où ces violations et ces exactions auraient été commises, notamment à Yei en septembre et en octobre. Elle s'est également vu refuser l'accès au commissariat de police de Nzara (Équatoria occidental) le 1er septembre. Les autorités sud-soudanaises ont continué de refuser à la MINUSS l'accès aux prisons du Service national de sécurité, où plusieurs civils seraient détenus.

46. Pendant la période considérée, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a fait état d'un total de 76 cas touchant 2 177 enfants au Soudan du Sud (1 219 garçons et 958 filles). La plupart de ces violations auraient été commises par l'APLS et par l'APLS dans l'opposition. Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les parties au conflit pour renforcer leurs rangs constituent la violation la plus courante constatée durant la période considérée (60 %), suivie des cas de violence sexuelle (11 %) et des attaques menées contre des écoles et l'utilisation de celles-ci à des fins militaires (7 %). Parmi les autres formes de violations commises à l'encontre d'enfants, on compte les suivantes : enlèvements; meurtres d'enfants pris entre deux feux dans les combats; mutilations; refus d'accès humanitaire; attaques contre des hôpitaux. Seuls 63 des 76 cas de violations – 852 enfants (521 garçons et 331 filles) – recensés pendant la période considérée ont pu être vérifiés en raison des contraintes de sécurité et des restrictions d'accès à Bentiu, Malakal et Djouba.

47. L'APLS continue de harceler les civils dans les sites de protection de la MINUSS et les femmes et les filles déplacées continuent de faire l'objet d'attaques. Les violences sexuelles et sexistes, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, sont généralisées, sans que leurs auteurs ne soient inquiétés ni que leurs victimes puissent exercer leur droit à un recours et à réparation. La MINUSS a recensé des cas de violences sexuelles, de viols, de viols collectifs et de tentatives de viols impliquant pas moins de 90 victimes, dont au moins 21 enfants. La plupart de ces faits auraient été commis par des soldats de l'APLS, mais des actes de violences sexuelles liées aux conflits ont également été imputés à des « milices armées non identifiées ». Même si la MINUSS n'a pas pu vérifier la réalité des faits rapportés faute de pouvoir se rendre dans les zones d'opération de l'APLS dans l'opposition, la responsabilité de cinq cas particuliers lui a été imputée. Environ 25 femmes, dont au moins deux enfants, auraient été enlevées à Djouba par l'APLS en septembre 2016.

48. Le 15 septembre 2016, la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, créée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 31/20 du 23 mars 2016, a achevé une visite d'une semaine dans le pays. Les membres de la Commission ont publié un communiqué à l'issue des entretiens qu'ils ont eus à Djouba et à Bentiu avec des représentants de l'État, des membres de la société civile, des chefs locaux et des personnes déplacées. En particulier, ils se sont déclarés vivement préoccupés par la montée continue des violences sexuelles, par le rétrécissement du champ d'action des médias et de la société civile, qui font l'objet d'intimidations et de harcèlement, ainsi que par la persistance de l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes graves et de violations des droits de l'homme.

49. Face aux préoccupations de plus en plus vives que suscite la flambée des discours incitant à la haine ethnique au cours des deux dernières semaines, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré, dans un communiqué de presse publié le 25 octobre, que la montée de la rhétorique ethnique, des discours de haine et des incitations à la violence visant certains groupes ethniques au Soudan du Sud était très dangereuse et susceptible de conduire à des atrocités massives si les autorités locales et les plus hauts responsables politiques du pays n'intervenaient pas.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

50. L'éclatement des combats en de nombreux endroits du pays a empêché la MINUSS de mener des patrouilles et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones difficiles d'accès, en particulier dans la région de l'Équatoria. Les services de sécurité locaux ont entravé les patrouilles prévues par la Mission dans le but d'évaluer les conditions des personnes déplacées là où des actes de violences avaient été signalés. Dans l'Unité, les travailleurs humanitaires ont été contraints de se retirer en raison des affrontements ayant éclaté dans des endroits stratégiques, notamment dans les zones visées par la stratégie « au-delà de Bentiu ». La MINUSS est néanmoins parvenue à appuyer les initiatives prises pour faire face à l'urgence humanitaire en coordonnant ses patrouilles de longue distance avec les travailleurs humanitaires et les services de protection afin de renforcer la sécurité lors de l'acheminement du matériel humanitaire depuis les entrepôts mais aussi lors de la distribution d'une aide vitale aux communautés vulnérables. En étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Djouba, les partenaires humanitaires au niveau local ainsi que les représentants des différents secteurs, le personnel militaire de la MINUSS a assuré la protection des forces lors du largage des vivres, des convois et de beaucoup d'autres activités humanitaires. Au total, 2 153 activités de protection ont ainsi été menées pendant la période considérée.

51. Par ailleurs, le 27 septembre, lors d'une rencontre avec Paul Malong, chef d'État-major général de l'APLS, le commandant de la force de la MINUSS a pu obtenir de celui-ci la garantie que les restrictions visant les vols des hélicoptères de l'ONU en Équatoria central et ailleurs seraient immédiatement levées, tout comme les restrictions antérieures imposées au personnel et aux véhicules de la MINUSS.

52. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a pu se concentrer sur ses tâches les plus vitales grâce à ses équipes de réaction immédiate, qui ont fourni un appui et des informations aux travailleurs humanitaires afin de favoriser l'acheminement de l'aide. En outre, un secteur de 218 465 m^2 a été déminé et restitué après que 157 éléments potentiellement explosifs et 820 munitions d'armes légères ont été retirés et détruits.

VI. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

53. En collaboration avec les entités des Nations Unies, ma Représentante spéciale a usé de ses bons offices pour favoriser le fonctionnement d'un Gouvernement de transition d'unité nationale et d'une Assemblée législative nationale de transition inclusifs, deux organes opérationnels institués par l'Accord de paix. Elle a également fait usage de ses bons offices pour engager les dirigeants politiques à réaffirmer leur attachement à l'accord de paix, seul moyen viable de parvenir à la paix au Soudan du Sud, et pour insister sur la primauté du règlement politique. Son action a notamment consisté à promouvoir le dialogue politique entre tous les acteurs sud-soudanais en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix et à faciliter la reprise du processus de paix par toutes les parties.

54. Ma Représentante spéciale a aussi continué de faciliter la coordination de l'appui apporté par la communauté internationale au processus de paix en organisant

des réunions préparatoires de la Commission mixte de suivi et d'évaluation avec les partenaires internationaux, en vue d'instaurer un cadre permettant de définir des positions communes et des recommandations cohérentes sur la mise en œuvre de l'accord de paix.

55. La MINUSS a continué d'appuyer le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, en assurant la protection de la Force et un appui logistique pour faciliter ses activités et en ouvrant une nouvelle base d'opérations à Wau. Toujours dans le cadre de l'appui au Mécanisme, la MINUSS a signé un nouveau mémorandum d'accord avec l'IGAD en août.

56. Le 29 septembre, il a été convenu que le Centre d'opérations conjoint de la Commission mixte de suivi et d'évaluation situé à Djouba redeviendrait opérationnel dans les plus brefs délais. Celui-ci avait cessé ses activités lors de la crise de juillet. Pour appuyer les activités du Centre, la MINUSS y a détaché quatre membres de la Police des Nations Unies.

E. Questions transversales

57. Du fait du caractère généralisé des violences sexistes et des violences sexuelles liées aux conflits, la MINUSS s'emploie à mieux protéger les femmes et les filles, notamment en renforçant les patrouilles des Nations Unies, en particulier dans les zones où les femmes et les filles sont les plus vulnérables. Elle a exhorté le chef d'état-major de l'APLS à mettre en place des mesures de prévention pour garantir la sécurité des femmes et des filles et traduire les responsables en justice. Elle collabore également avec les chefs locaux ainsi qu'avec les services de protection en vue de coordonner les escortes fournies par les Casques bleus pour protéger les femmes et les jeunes filles qui quittent les sites de protection des civils. En outre, la MINUSS a pris part à un dialogue de haut niveau sur le plan d'action national sud-soudanais pour les femmes et la paix et la sécurité (2015-2020), qui s'est tenu pendant deux jours les 27 et 28 septembre. Guidé par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, ce dialogue avait plusieurs objectifs : présenter les mesures prises par le Gouvernement sud-soudanais pour mettre un terme à l'impunité et aider les victimes; définir une vision commune des problèmes et étudier les moyens d'y faire face; sensibiliser les principaux ministères à la nécessité de mettre en œuvre des mesures globales visant à protéger les femmes et les jeunes filles contre les violences sexuelles et sexistes tant en période de conflit qu'en temps de paix.

58. La MINUSS s'est également employée à mieux faire connaître au public son mandat et le rôle qu'elle joue dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Elle a élaboré des documents de communication stratégiques précisant les instruments de communication et de sensibilisation (messages clefs, communiqués de presse, émissions de radio, points de presse) destinés à mieux faire comprendre son rôle, ses limites ainsi que les mesures qu'elle a prises durant la crise de juillet. Radio Miraya a assuré une couverture quotidienne des différentes questions thématiques et notamment du processus de paix afin de souligner que la crise de juillet ne remettrait pas en cause l'instauration de la paix. L'émission spéciale de Radio Miraya consacrée aux femmes, *Women's Power*, a continué de mettre en avant le rôle prépondérant que celles-ci jouent dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Les bureaux locaux ont mené des activités de sensibilisation auprès de la société civile et des populations locales, y compris des communautés déplacées.

59. La MINUSS a poursuivi ses campagnes de sensibilisation au VIH/sida ainsi que ses services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de l'ensemble de son personnel civil et de son personnel en tenue. En collaboration avec les autres institutions spécialisées et fonds et programmes des Nations Unies, elle a également poursuivi son action de sensibilisation du personnel des Nations Unies et de la population sur Radio Miraya. L'émission radiophonique hebdomadaire *Straight Talk* diffusée en direct transmet des messages de sensibilisation sur le VIH/sida et sur les maladies sexuellement transmissibles ainsi que sur les moyens de les prévenir et d'y faire face. Grâce à cette émission, la MINUSS a sensibilisé environ 308 166 personnes, dont 153 724 femmes.

VI. Effectifs et déploiement de contingents supplémentaires

60. Au 25 octobre, le personnel civil de la MINUSS était composé de 2 543 personnes, dont 832 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 317 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 394 Volontaires des Nations Unies.

61. Le personnel militaire de la Mission comprenait 12 304 personnes, dont 11 743 militaires, 367 officiers d'état-major et 194 officiers de liaison, soit 696 personnes de moins que les 13 000 autorisées. Cet écart devrait être en grande partie comblé par le prochain déploiement d'un maximum de 379 ingénieurs et membres du personnel médical, qui participeront pour la plupart à l'installation d'un hôpital de niveau II à Bentiu.

62. La Mission comptait 1 459 policiers sur les 2 001 autorisés, dont 576 policiers hors unités constituées, 55 agents de l'administration pénitentiaire et 828 membres d'unités de police constituées. Parmi les 576 policiers hors unités constituées, 43 font partie des 100 agents qui doivent être déployés dans le cadre des activités de la police mixte intégrée. Toutefois, tous les policiers hors unités constituées présents à Djouba ont été temporairement affectés aux sites de protection des civils pour pallier un manque de personnel. Les préparatifs en vue du déploiement à Djouba et Bentiu de deux unités de police constituées provenant du Rwanda et du Ghana sont en cours. Cent soixante agents de police rwandais membres d'unités de police constituées doivent arriver en décembre 2016. De plus, 170 policiers ghanéens doivent être déployés en janvier 2017. Le retard pris par le Ministère des affaires étrangères s'agissant d'accorder une autorisation d'entrée sur le territoire au personnel de la MINUSS a néanmoins perturbé le calendrier de déploiement. Quelque 23 policiers hors unités constituées se sont retrouvés bloqués à Entebbe pendant plus de deux mois en raison de la délivrance tardive de leur visa d'entrée. En tout, 60 policiers hors unités constituées devaient arriver en juillet et août, mais en raison des retards accumulés dans la délivrance des visas, la MINUSS est dans l'incapacité de prévoir les rotations à venir de ses effectifs de police. De même, depuis le 18 octobre, le personnel militaire des Nations Unies se voit refuser l'entrée à Djouba et est expulsé du pays à son arrivée à l'aéroport international de Djouba au prétexte de n'avoir pas reçu d'habilitation de sécurité du Ministère de la défense 72 heures avant son arrivée. Cette règle s'applique désormais aux pays qui

fournissent des contingents, des officiers d'état-major et des officiers de liaison ainsi qu'aux soldats revenant de permission.

63. Afin d'appliquer les dispositions du rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779), une équipe spéciale et le Groupe consultatif sur la déontologie et la discipline de la MINUSS ont continué de faire appliquer dans la Mission la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles. La MINUSS a également décidé de lancer le programme obligatoire d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles destiné à l'ensemble du personnel de la Mission, y compris aux supérieurs hiérarchiques civils et militaires.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

64. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé 46 violations de l'accord sur le statut des forces, dont 29 restrictions imposées à la liberté de mouvement de son personnel et des sous-traitants travaillant exclusivement à la réalisation du mandat de la Mission. Ont notamment été recensés les faits suivants : menaces à l'encontre du personnel et des locaux de la Mission; tentatives de censure des émissions de Radio Miraya; imposition de nouvelles conditions à l'entrée au Soudan du Sud du personnel de la MINUSS; confiscation de biens appartenant à l'ONU; entraves aux opérations aériennes ou terrestres. On a également recensé des arrestations, des détentions et des agressions commises contre des membres du personnel de la MINUSS, ainsi que des faits de harcèlement à leur encontre et des menaces.

65. Trois fonctionnaires de la MINUSS recrutés sur le plan national, dont deux ont été arrêtés en décembre 2013 et le troisième en octobre 2014, sont toujours détenus sans avoir été inculpés et la Mission n'a pas été autorisée à les rencontrer. Elle n'a pas non plus été autorisée à rencontrer trois fonctionnaires détenus depuis décembre 2015. En outre, pendant la période considérée, l'APLS et l'APLS dans l'opposition ont proféré des menaces à l'encontre du personnel et des locaux de la MINUSS. Le 5 septembre, l'APLS et l'APLS dans l'opposition ont échangé, à Nasser (Haut-Nil), des tirs de barrage au mortier et des tirs d'armes de gros et de petit calibres. Au cours de cet échange, une balle perdue a atteint la station de traitement des eaux de la base opérationnelle de compagnie de la Mission. La MINUSS continue d'informer le gouvernement hôte de ces violations par voie de notes verbales et à l'occasion d'entretiens avec les responsables compétents. Elle lui communique également le relevé mensuel des incidents.

VIII. Aspects financiers

66. Dans sa résolution 70/281 du 17 juin 2016, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 081 788 400 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Au 24 octobre 2016, les contributions non versées au Compte spécial de la MINUSS

s'élevaient à 168,9 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées, toutes missions confondues, atteignait 2 159,3 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

IX. Observations

67. Le Conseil de sécurité devrait, comme moi, être profondément préoccupé par la détérioration soudaine de la situation au Soudan du Sud, et en particulier par la perspective bien réelle que le pays plonge dans l'abîme. Les conditions de sécurité se dégradent de jour en jour. Les tensions ethniques et la fin de la saison des pluies en novembre feront encore monter la violence. La triste réalité est que le Soudan du Sud est au bord du gouffre. La cessation immédiate des hostilités et le retour sans conditions à l'application intégrale du cessez-le-feu sont les seuls moyens d'éviter une catastrophe.

68. J'ai maintes fois prévenu que le Soudan du Sud courait le risque de sombrer davantage dans le conflit et déploré que les espoirs suscités par l'indépendance aient été brisés par ceux qui ont tenté de prendre le pouvoir par la violence. Je le répète à nouveau : dans l'intérêt de la population, les dirigeants politiques et militaires ont la responsabilité morale et politique de mettre leurs divergences personnelles de côté. Il n'existe pas de solution militaire aux divisions politiques et militaires actuelles. Seule une concertation politique ouverte à tous, guidée par l'application intégrale de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, peut inverser cette tendance alarmante.

69. Les participants à la réunion ministérielle des principaux partenaires régionaux et internationaux des processus du paix au Soudan du Sud, qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale en septembre (voir par. 7 du présent rapport), ont rappelé sans équivoque qu'un processus politique inclusif, associant les représentants du MPLS, ceux du MPLS dans l'opposition (choisis par l'opposition) et les autres parties prenantes, était indispensable pour ramener le Soudan du Sud sur la voie de la paix. À cet égard, il est urgent de veiller à ce que le Président de la Commission de suivi et d'évaluation, M. Mogae, et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, M. Konaré, bénéficient de tout le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat.

70. Je salue la reprise des efforts entrepris pour appliquer l'accord de paix, dont témoignent l'installation de l'Assemblée législative nationale de transition et l'organisation à Djouba par la Commission mixte de suivi et d'évaluation de l'atelier sur le cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires de sécurité. J'espère que toutes les parties prenantes, à l'intérieur comme à l'extérieur du Soudan du Sud, seront associées au processus de paix, qui doit servir de fondement à une stabilité, à une croissance et à un développement durables.

71. Je me félicite de l'engagement pris par le Gouvernement provisoire d'union nationale de rétablir la liberté de mouvement de la MINUSS et des acteurs humanitaires. Toutefois, je suis profondément préoccupé par le nombre de restrictions flagrantes qui continuent d'entraver les opérations de la MINUSS, en

particulier les manœuvres d'obstruction à l'encontre des patrouilles et des opérations humanitaires, et par le fait que des membres du personnel des Nations Unies se voient refuser l'entrée au Soudan du Sud. J'exhorte le Gouvernement provisoire d'union nationale à démontrer son engagement et sa bonne foi en levant ces obstacles, qui empêchent la MINUSS de s'acquitter des tâches fondamentales prescrites dans son mandat. Comme suite à mon dernier rapport (S/2016/552) et compte tenu des obstacles dont la MINUSS continue de faire l'objet dans l'exécution de son mandat, je demande à nouveau au Conseil de sécurité de bien vouloir examiner d'urgence les mesures mentionnées dans sa résolution 2304 (2016), notamment l'instauration d'un embargo sur les armes.

72. Les conditions générales de sécurité continuant de se détériorer, il est essentiel que tous les acteurs politiques et militaires mettent immédiatement fin aux hostilités dans l'ensemble du pays et maîtrisent leurs forces respectives.

73. Je suis alarmé par la montée des discours ethniques et haineux, qui risquent d'attiser la violence et de diviser les communautés. Je demande au Gouvernement provisoire d'union nationale d'enquêter immédiatement sur tous les actes d'incitation à la violence à l'encontre des groupes ethniques afin que les responsables, quels que soient leur appartenance politique ou leur grade militaire, répondent de leurs actes.

74. Je suis accablé par la souffrance du peuple du Soudan du Sud. Avant que les violences n'éclatent en juillet 2016, quelque 6,1 millions de personnes, soit environ la moitié de la population, avaient besoin d'urgence d'une aide humanitaire. Plus de 2,3 millions de personnes ont dû quitter leur foyer en raison du conflit. Sur ce total, plus de 1,6 million de personnes sont déplacées. La MINUSS continue d'accueillir un nombre croissant de déplacés dans ses sites de protection des civils.

75. Les informations faisant état de violences sexuelles généralisées, notamment de viols de femmes et de jeunes filles, perpétrées par des forces organisées, les milices qui leur sont affiliées et d'autres groupes armés, parfois à proximité des sites de protection, sont particulièrement inquiétantes. Il est inacceptable que les personnes chargées d'assurer la sécurité des civils soient celles-là mêmes qui les violent et les tuent. Le Gouvernement doit poursuivre les auteurs de ces crimes odieux. Une paix durable n'est possible que si la justice est rendue.

76. En dernier lieu, je tiens à exprimer mon estime et ma gratitude sincères à la MINUSS et au personnel de l'équipe de pays des Nations Unies, qui œuvrent pour protéger des dizaines de milliers de civils et faciliter la fourniture de l'aide humanitaire. Je voudrais remercier tout particulièrement ma Représentante spéciale, Ellen Margrethe Løj, de son action à la tête de la Mission, de son courage et de sa compassion, ainsi que les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, qui apportent à la Mission le personnel et les moyens essentiels dont elle a besoin.

Carte


UNMISS
November 2016
SUDAN
SOUTH SUDAN
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
ETHIOPIA
DEM. REP. OF THE CONGO
KENYA
UGANDA
NORTHERN BAHR EL GHAZAL
WESTERN BAHR EL GHAZAL
WARRAP
UNITY
UPPER NILE
JONGLEI
LAKES
WESTERN EQUATORIA
CENTRAL EQUATORIA
EASTERN EQUATORIA
Juba
Malakal
Bentiu
Wau
Aweil
Kuacjok
Rumbek
Bor
Torit
Yambio
Abyei
Renk
Melut
Ed Damazin
HQ Sector West
HQ Sector North
HQ Sector East
HQ Sector South
FHQ UNMISS
FSHQ FORWARD HQ
National capital
State (wilayah) capital
Town
Major airport
International boundary
UNMISS operational northern limit*
State (wilayah) boundary
Sector boundary
Abyei region**
Main road
Railroad
* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
** Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
0 100 200 km
0 100 mi
Map No. 4456 Rev. 24 UNITED NATIONS
November 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)